



Procès-verbal  
de la Séance

**du Conseil Municipal  
du 11 avril 2017**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2017**

**PROCES-VERBAL**

L'An deux mil dix-sept, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le cinq avril deux mil dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS Maire.

**PRESENTS :**

M. Vincent CAPO-CANELLAS, ***Maire***  
M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, M. Jacques GODARD, M. Gérard DILIEN,  
M. Gérald DURAND, M. Jean-Michel LAFIN ***Adjoints au Maire***.  
M. Denis DESRUMAUX, M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCLETTE, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Malik ABID (à partir de 20h46 non présent au vote de la 1<sup>ère</sup> délibération), M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Sébastien FOY, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS, M. Akem AYAD ***Conseillers Municipaux***.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire à M. Jean-Michel LAFIN Adjoint au Maire, Mme Shama NILAVANNANE Adjointe au Maire à M. Vincent CAPO-CANELLAS Maire, Mme Martine ROUE Adjointe au Maire à Mme Catherine RIOU Adjointe au Maire, M. Thierry SCHEINERT Conseiller Municipal à M. Gérard DILIEN Adjoint au Maire, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipal à Mme Catherine DURR Conseillère Municipale, Mme Maryse LOPEZ Conseillère Municipale à Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale.

**ABSENTS :**

M. Frédy MAHON, M. Sarady VENUGOPAL, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Gérald DURAND Adjoint au Maire.

## SOMMAIRE

Délibération n° 1 : Renouvellement de la convention entre la Ville du Bourget et l'Association Léo Lagrange pour La Défense des Consommateurs (ALLDC) pour l'année 2017 .....	4
Délibération n° 2 : État de la procédure relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Bourget.....	5
Délibération n° 3 : Vote des taux 2017 des trois taxes directes locales .....	7
Délibération n° 4 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2017 .....	8
Motion contre la disparition de 16 commissariats de plein exercice en Seine-Saint-Denis .....	30

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 35).

**M. le MAIRE.**- Bonsoir à toutes et à tous, merci de votre présence. Je déclare ouverte la séance du conseil municipal du 11 avril 2017.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

Nous accueillons M. AYAD. J'avais déjà déclaré la dernière fois que vous étiez installé dans les fonctions de conseiller municipal. Je vous remettrai l'insigne tout à l'heure.

Nous n'avons pas de compte-rendu parce que les séances se sont succédées à un rythme un petit peu rapide mais tout cela viendra en son temps.

Nous avons le quorum et pouvons délibérer.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. M. DURAND est candidat.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Vous avez reçu les Décisions.

Je vous propose de passer au vote des délibérations.

### **Délibération n° 1 : Renouvellement de la convention entre la Ville du Bourget et l'Association Léo Lagrange pour La Défense des Consommateurs (ALLDC) pour l'année 2017**

**Mme RIOU.**- La Ville a conclu un partenariat avec l'association « **Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs** » par délibération en date du 20 novembre 2013, pour les années 2014, 2015 et 2016.

L'association a pour objet d'apporter des conseils et aides juridiques en matière d'éducation à la consommation et d'accès aux droits.

On rappellera ici les principales missions de conseil dispensées :

- **Information juridique en droit de la consommation** (caution personnelle, compte-joint, crédits, impayés, surendettement...),
- **Traitement amiable des litiges de consommation** assuré directement auprès des professionnels,
- **Accompagnement des débiteurs en situation d'endettement et de surendettement.**

L'intérêt de l'association, au-delà de l'information juridique qu'elle dispense, réside dans l'accompagnement du consommateur dans la résolution de ses litiges en son nom et pour son compte.

Afin de permettre aux habitants du Bourget d'accéder gratuitement à ce service en matière de droit de la consommation, l'Association Léo Lagrange propose de mettre en place au Bourget une permanence d'une demi-journée par mois assurée par un juriste salarié. Cette permanence a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 9h à 12h au 1, rue Pierre Curie.

Le montant annuel de la participation municipale est fixé, compte-tenu des permanences prévues, à 2 200 Euros (soit 200 k € par demi-journée pour 11 permanences par an).

Cette convention est renouvelée pour une année pleine et entière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. La Ville réalisera en parallèle les démarches visant à soumettre le financement de cette permanence à l'éligibilité aux dispositifs de la politique de la Ville.

C'est pourquoi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention annuelle.

**M. le MAIRE.**- Il s'agit d'un dispositif habituel que l'on reconduit. Je ne vois pas d'interventions, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

## **Délibération n° 2 : État de la procédure relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Bourget**

**M. DILIEN.**- Après l'enquête publique qui s'est déroulée en janvier, la procédure d'adoption du PLU arrive à son terme.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville du Bourget a été soumise au vote du Conseil de Territoire de l'Établissement Paris Terres d'Envol, désormais compétent en la matière, lors de la séance du 10 avril 2017.

Pour mémoire, le Plan d'Occupation des Sols (POS) du Bourget avait été approuvé le 1<sup>er</sup> février 1991. Il a depuis plusieurs fois évolué, sous différentes procédures. Il a été modifié cinq fois afin de s'adapter aux évolutions du projet de ville, et mis trois fois en comptabilité avec des grands projets de transport en commun : la Tangentielle Nord, le Charles de Gaulle Express et le Grand Paris Express.

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville du Bourget, a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 24 septembre 2015.

Pour rappel, la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été transférée au Territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En effet, par Délibération du Conseil Municipal n° 14 en date du 17 décembre 2015, la Ville du Bourget a expressément exprimé le souhait que la procédure soit reprise par l'Établissement Public Territorial.

C'est donc l'EPT Paris Terres d'Envol qui a arrêté le projet de PLU par délibération du Conseil de Territoire du 3 octobre 2016, précédé d'un Conseil Municipal, et qui a approuvé le document d'urbanisme du Bourget.

Les différentes phases d'élaboration du nouveau PLU :

La première phase de travail préalable à l'élaboration du PLU a consisté en l'élaboration d'un diagnostic territorial visant à définir les grands objectifs qui fonderont le projet de ville pour les années à venir.

La deuxième phase de travail s'est concrétisée par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il est structuré autour d'axes visant à renforcer l'attractivité de la commune. Les objectifs de cette procédure sont notamment les suivants :

- Maintenir et affirmer la qualité de vie bourgetine
  - Protéger le patrimoine bâti, promouvoir une qualité architecturale et réduire les nuisances
  - Requalifier et réaménager certains espaces publics
- Affirmer Le Bourget comme pôle structurant du Nord-est Parisien
  - Assurer le développement de la ville en veillant à l'harmonie entre activités économiques et habitat pour la mixité des quartiers
  - Accompagner l'amélioration conséquente de l'offre en transports en commun à venir

Le Conseil de Territoire, précédé d'un Conseil Municipal, a débattu sur les orientations du PADD ainsi que sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en séance le 20 juin 2016

La troisième phase a été consacrée à la déclinaison des grands axes définis dans le PADD au sein des différentes pièces du PLU et notamment :

- Le règlement : il précise, à travers ses 16 articles, les règles de constructibilité et d'aménagement applicables à chaque zone délimitée dans le plan de zonage ;

- Le plan de zonage : il est composé de planches graphiques cadastrales et délimite les zones où s'appliquent les règles édictées dans le règlement.

- les orientations d'aménagement et de programmation : elles permettent d'indiquer les principes d'aménagement et les orientations retenues pour les secteurs de projets stratégiques de la commune, selon un principe de compatibilité.

- les annexes

Lors de sa séance du 3 octobre 2016, le Conseil de territoire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLU du Bourget. Par la suite, il a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont eu trois mois pour formuler leur avis.

Dans le cadre de l'enquête, des remarques ont été consignées dans le registre d'enquête par deux habitants de la Commune et des courriers ont été déposés.

Le commissaire enquêteur a été destinataire d'un document comportant la synthèse des différentes observations relevées dans le cadre de l'enquête ainsi que les réponses apportées aux avis formulés.

Ce dernier a fait parvenir ses conclusions le 30 mars 2017 et a émis un avis favorable sans réserve.

La procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la Commune du Bourget étant désormais achevée, son approbation a été soumise au vote des membres du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol le 10 avril 2017.

**M. le MAIRE.**- Une précision de calendrier. Jusque-là, nous avons essayé de faire en sorte que le conseil municipal délibère avant le conseil de territoire mais, vu que le calendrier a été un peu bousculé, cela n'a pas été possible. En l'occurrence, le conseil de territoire a délibéré hier et nous ne pouvions pas tenir notre conseil ce week-end.

Le calendrier a été bousculé parce que le commissaire-enquêteur a été hospitalisé. Il s'en est suivi un décalage de la procédure, qui aurait pu être plus important encore. Heureusement, le commissaire suppléant a accepté de reprendre l'enquête. Il n'y était pas obligé, d'autant moins que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les commissaires-enquêteurs sont désignés sans suppléant. Heureusement pour nous, la désignation était intervenue avant le 31 décembre.

Je remercie en tout cas le commissaire titulaire qui, malheureusement, a été hospitalisé, et surtout le commissaire suppléant qui a repris le dossier et qui nous a permis d'arriver à bon port ; ce n'était pas si évident avec ce petit décalage de calendrier. Celui-ci a pu être minimisé.

Je retiens surtout l'avis favorable sans réserves du commissaire-enquêteur, point le plus important. Ce n'est quand même pas courant dans tous les PLU.

Ensuite, il faudra faire vivre ce document. Un certain nombre de formalités doivent être accomplies par le territoire pour qu'il soit définitivement opposable ; ce sera le cas dans quelques semaines. Nous voulions déjà partager l'information et l'état de la procédure pour que tout le monde soit informé et sache précisément où nous en sommes.

Avez-vous des remarques particulières sur ce point ?

**M. FOY.**- Dans la Délibération, il est fait état de deux personnes du Bourget qui ont fait deux remarques ; est-il possible de savoir quelles sont ces personnes et quelles sont les remarques ? Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non.*)

D'abord, on pourra vous transmettre le rapport d'enquête. C'est encore le plus simple parce qu'il fait le point sur l'ensemble des remarques. Des propriétaires fonciers se sont manifestés mais c'était simplement sous l'angle habituel d'un propriétaire foncier qui cherche à valoriser son bien. Il n'y a pas de remarques particulières à faire.

Ensuite, des remarques portaient sur quelques points du règlement ; elles étaient mineures.

Par ailleurs, quelqu'un s'interrogeait sur la publicité qui avait été faite. Il y a été répondu par le commissaire-enquêteur également.

C'est l'essentiel ; je crois que je n'oublie rien. Cela dit, on pourra vous remettre le rapport complet du commissaire-enquêteur, qui fait le point sur l'ensemble de la procédure, et notamment sur cela.

Je fais simplement observer que, certes, vous dites que l'on fait allusion à deux remarques mais ils s'agit d'une enquête publique dans une ville de plus de 16 000 habitants, c'est donc tout à fait mineur.

Je propose de prendre acte de cette information et de l'état de la procédure, qui est maintenant close. Elle autorise l'EPT Paris Terres d'envol à effectuer les formalités nécessaires avec nous afin que le document soit pleinement opposable.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

On en vient à la partie financière de ce conseil municipal.

### **Délibération n° 3 : Vote des taux 2017 des trois taxes directes locales**

**M. Conty.**- Tel qu'indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires le 30 mars dernier, les bases prévisionnelles de la fiscalité locale nous ont été notifiées.

Il est important de rappeler les dispositions résultant de la loi NOTRe et impactant désormais le vote des taux des trois taxes locales.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les produits de la fiscalité additionnelle locale que percevait la CAAB sont perçus directement par la Ville, bien qu'ils reviennent à l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

Partant, cette part de fiscalité est ensuite intégralement reversée au Territoire, via la Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

En conséquence, comme en 2016, les taux de fiscalité 2017 sont de par la loi la somme des taux communaux et de ceux de l'ex Communauté d'agglomération.

Cette année à nouveau, comme depuis 2009, sans augmentation, ils seront donc les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation, 15.92% (Ville) + 9.33% (EPCI) = **25.25%**
- pour la Taxe Foncière, 16.19% (Ville) + 2.42% (EPCI) = **18.61%**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39% (Ville) + 1.65% (EPCI) = **19.04%**

<b>Bases définitives 2016 (État 1288)</b>	<b>Bases prévisionnelles 2017</b>	<b>Évolution bases 2017/2016</b>	<b>Produit définitif 2016 VILLE</b>	<b>Produit prévisionnel VILLE 2017</b>
23 242 880	23 415 000	0,74%	5 868 827	5 912 288
29 023 563	29 232 000	0,72%	5 401 285	5 440 075
145 630	145 100	-0,36%	27 728	27 627
<b>52 412 073</b>	<b>52 792 100</b>	<b>0,73%</b>	<b>11 297 840*</b>	<b>11 379 990</b>

\* dont 2 649 077 € reversés à l'EPT via le FCCT.

11 379 990 k € seront donc inscrits au BP en 2017 au titre de la fiscalité locale perçue.

La part de fiscalité qui entre dans le calcul du FCCT de base et qui aurait dû être reversée à l'EPT en 2017 est donc de 2 659 673 €, correspondant aux produits définitifs des 3 taxes perçus en 2015 par la

CAAB, augmentés de 1% (coefficient de revalorisation des bases locatives en 2016), puis de 0.4% (coefficient de revalorisation des bases locatives en 2017) :

-	Taxe d'Habitation :	1 910 857 €+ 19 108 €+ 7 720 € = 1 937 685 €
-	Taxe Foncière :	709 610 €+ 7 096 €+ 2 867 €= 719 573 €
-	Taxe sur le Foncier Non Bâti :	2 382 €+ 23 €+ 10 €= 2 415 €

En y ajoutant la dotation part salaire notifiée par le MGP pour 1 912 653 €, le FCCT de base aurait dû être de 4 572 326 € en 2017 pour la Ville. Néanmoins, compte tenu du retour des compétences avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et dont le volume financier a été arrêté en CLECT le 19 janvier 2017 à 4 122 119 €, **l'inscription 2017 au titre du FCCT de base sera in fine de 450 207 €**

Hors ces effets liés au retour des compétences, le produit prévisionnel « net » de fiscalité locale revenant logiquement à la Ville aurait été de 8 720 317 € soit une évolution du produit fiscal à taux communaux constants de 0,83% (soit 71 k €).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de **maintenir les taux d'imposition directe locale pour 2017** et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit :

Libellés	Bases notifiées (État 1259)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Coefficient de variation des taux/(N-1)	Produit du BP 2017
Taxe d'habitation	23 415 000	<b>25,25</b> %	1,000000	5 912 288
TFPB	29 232 000	<b>18,61</b> %	1,000000	5 440 075
TFPNB	145 100	<b>19,04</b> %	1,000000	27 627
<b>TOTAL</b>	<b>57 792 100</b>			<b>11 379 990</b>

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des observations ?

**Mme MERY.**- Comme pour le Débat d'Orientations Budgétaires, nous ne ferons qu'une seule intervention globale à la fin, donc nous attendons.

**M. le MAIRE.**- Merci. Je mets donc aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 abstentions de Mme MERY et M. AYAD.*

#### **Délibération n° 4 : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2017**

**M. CONTY.**-

#### **I – LES AXES DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2017**

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 que nous avons soumis à votre approbation le 30 mars dernier exposait déjà de manière très détaillée l'environnement économique et financier qui présiderait au vote du Budget Primitif soumis à votre examen ce jour.

Depuis lors, le montant des dotations (DGF, DSU, DNP) n'a toujours pas été mis en ligne par la Direction Générale des Collectivités Territoriales du ministère de l'Intérieur ce qui laisse donc toujours planer certaines incertitudes quant au niveau de ces dotations et à l'amplitude de la baisse de la DGF notamment.

Après l'effet de la Métropole et de la création des Établissements Publics Territoriaux en 2016, c'est en 2017 la décision de l'EPT Paris Terres d'Envol, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, de retourner aux Villes toutes les compétences optionnelles, à l'exception des piscines, qui impacte fortement notre budget.



L'ex EPCI auquel appartenait la Ville du Bourget, la CAAB, était fortement intégré puisque les communes lui avaient transféré depuis 2008 la gestion de la petite enfance (crèches, haltes-jeux), des conservatoires, des médiathèques, de la restauration collective, de l'informatique, de l'éclairage public, et de la signalisation lumineuse tricolore.

Dès lors, ce retour bouleverse les masses budgétaires, principalement sur la section de fonctionnement, et se traduit par d'importantes évolutions du périmètre de certains chapitres, à la hausse pour la réintégration des dépenses correspondantes, ou à la baisse pour la réactualisation du FCCT qui en a résulté.

Par ailleurs, les cessions en 2016 des parcelles de la Halle Worthington et du 10 av de la Division Leclerc (dans le cadre de la DUP du Grand Paris), ainsi que la poursuite des efforts engagés par la Ville pour contenir ses dépenses de Fonctionnement, ont permis de dégager des excédents à la clôture de l'exercice 2016, tant en section d'Investissement qu'en section de Fonctionnement.

Ceux-ci, puis la cession en 2017 de la parcelle de l'ex-collège Didier Daurat, à l'angle des rues Quinet et Division Leclerc, permettront d'engager un programme d'investissement important en 2017.

Dans ce contexte la construction du Budget Primitif 2017 s'est faite autour des axes suivants :

➤ Pas d'augmentation en 2017 des taux communaux de la fiscalité. C'est un choix volontariste alors que beaucoup de villes font le choix d'augmenter, parfois fortement, leurs taux d'imposition,

➤ Réalisation d'un important programme de travaux autour de projets d'aménagement structurants et d'améliorations des équipements publics au profit des Bourgetins pour améliorer leur qualité de vie en leur offrant des espaces publics entretenus et rénovés et des infrastructures modernisées,

➤ Continuer les efforts engagés depuis plusieurs exercices pour contenir nos dépenses de fonctionnement, et ainsi maintenir les services offerts au Bourgetins en dépit d'un environnement institutionnel bouleversé et de dotations toujours en baisse (15.8% de diminution de la DGF en 2017 après une baisse de 17% en 2016. La baisse depuis 2013 est de 35%),

➤ Poursuivre le désendettement en ne recourant pas, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de la Ville, pourtant conséquent, soit un capital restant dû en baisse de 1.932M € sur l'exercice, après une première baisse en 2016, déjà de près de 2M €

➤ *La ville tient ses engagements et dessine Le Bourget de demain :*

– **Un programme d'investissements conséquent structuré autour de 3 grands projets...**

⇒ Démarrage des travaux de mise aux normes et de modernisation de l'Hôtel de Ville,

⇒ Achèvement des travaux de relocalisation des associations précédemment implantées dans la Halle Worthington sur le site du 28 rue du Commandant Roland, ainsi que d'une partie des Services Techniques,

⇒ Lancement des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du pôle gare et des travaux de voirie sur l'avenue Francis de Pressensé, et les rues Etienne Dolet et Chevalier de la Barre,

– **... mais également caractérisé par la poursuite d'un effort soutenu d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie avec :**

- un effort sur la voirie reconduit et amplifié,

- des investissements scolaires importants,

- le maintien des investissements en matière de sécurité avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection,

- des dépenses reconduites pour la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux (gymnases, conservatoire, crèche, Mille Club...),

- la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Adap),
- maintien de la subvention au CCAS, de même qu'à la Caisse des Écoles,
- préservation de l'effort culturel, sportif, éducatif, et des actions de la politique de la ville,
- des investissements poursuivis sur l'amélioration du cadre de vie en différents points de la Ville par la réalisation de nouveaux aménagements et espaces végétalisés notamment.

Comme tout Budget Primitif, il s'agit d'une prévision dans un contexte particulièrement incertain et mouvant, des correctifs seront donc susceptibles d'y être apportés lors de Décisions Modificatives, si son exécution le nécessite.

## **II – LE BUDGET PRIMITIF 2017**

Comme les années précédentes, en concertation avec les services de la Trésorerie Municipale de la Courneuve dont nous saluons à nouveau ici l'implication (rappelons qu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain la Ville du Bourget sera rattachée à la Trésorerie Municipale de Drancy, celle de la Courneuve ayant vocation à disparaître dans le cadre de la réorganisation des services des Finances Publiques), le Compte de Gestion 2016 a été établi dès ce début d'année.

Il a donc été soumis à l'assemblée délibérante pour approbation à l'appui du Compte Administratif, lors du précédent Conseil, permettant l'affectation du résultat d'Exploitation et la reprise des résultats de clôture 2016 au sein du Budget Primitif 2017.

Tenant compte de ces éléments, nous vous proposons l'étude du Budget Primitif 2017 et de chacune de ses deux sections :

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 43 574 889.24 k € répartis par section ainsi que suit :

- En section de Fonctionnement : 29 726 302.16 k €
- En section d'Investissement : 13 848 587.08 k €

Après avoir été bouleversé en 2016 par la fin de la Communauté d'agglomération, et la création de l'Établissement Public Territorial, le budget 2017 est cette fois impacté par la décision de l'Établissement de retourner à la Ville toutes les compétences optionnelles à l'exception des piscines.

Il est en conséquence en très forte hausse de +19% compte tenu de :

- l'intégration des compétences retournées par l'EPT avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tant en dépenses s'agissant du coût de leur exercice qu'en recettes considérant les produits qu'elles engendrent (recettes des familles, participations),
- du programme conséquent d'investissement prévu sur l'exercice 2017 (démarrage des travaux du pôle gare et de l'Hôtel de Ville),
- de l'importance des reports, tant en dépenses (1 962 484.64 €), qu'en recettes (1 090 550.45 €), liés pour l'essentiel aux relocalisations consécutives à la cession de la Halle Worthington,
- des soldes d'exécution cumulés 2016 reportés en section de fonctionnement et en section d'investissement, respectivement de 2 171 858.16 € et de 2 718 866.47 €

### **A- La section de Fonctionnement :**

Les recettes réelles de Fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif 2017 pour 27 554 440 € soit une hausse de 8.7%.

Leur analyse doit être effectuée par chapitre afin de mieux appréhender les modifications intervenues.

### **L'évolution des recettes de Fonctionnement**

- **Le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses)** est en très forte baisse du fait du retour des compétences et de la diminution de refacturation de personnel en résultant au 70846 (-2.1M € de BP 2016 à BP 2017). Pour le même motif, la refacturation des frais techniques est également en diminution (-120 000 €), seuls les frais technique liés à la piscine ayant désormais vocation à continuer de faire l'objet d'une refacturation.

A noter néanmoins l'augmentation des redevances :

- redevances d'occupation du domaine public liées à la tenue du SIAE et à la convention d'occupation du domaine public conclue avec l'association ACCMB (+ 109 k €),
- redevances des services en raison du retour des compétences restauration collective, conservatoire, crèche et halte garderie (+ 443 k €).

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)**

Comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale.

Au 73111 (Taxes foncière et d'habitation) : il convient pour établir des comparaisons entre les deux exercices de se référer à la note de synthèse présentée précédemment pour le vote des taux.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget étant dissoute, les produits de la fiscalité additionnelle locale qu'elle percevait au titre des taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti (dits « impôts ménages »), reviennent désormais, en application de la loi NOTRe, à l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

La part de produit correspondant à ces anciens taux additionnels sera reversée aux Territoires via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

En conséquence, comme en 2016, les taux de fiscalité 2017 sont de par la loi la somme des taux communaux et de ceux de l'ex Communauté d'agglomération.

Cette année à nouveau, comme depuis 2009, sans augmentation, ils seront donc les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation, 15.92% (Ville) + 9.33% (EPCI) = **25.25%**
- pour la Taxe Foncière, 16.19% (Ville) + 2.42% (EPCI) = **18.61%**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17.39% (Ville) + 1.65% (EPCI) = **19.04%**

Le tableau récapitule ci-après les éléments de l'état fiscal 1259 MI qui sera complété et transmis après le vote aux services fiscaux départementaux :

<b>Bases définitives 2016 (État 1288)</b>	<b>Bases prévisionnelles 2017</b>	<b>Évolution bases 2017/2016</b>	<b>Produit définitif 2016 VILLE</b>	<b>Produit prévisionnel VILLE 2017</b>
23 242 880	23 415 000	0,74%	5 868 827	5 912 288
29 023 563	29 232 000	0,72%	5 401 285	5 440 075
145 630	145 100	-0,36%	27 728	27 627
<b>52 412 073</b>	<b>52 792 100</b>	<b>0,73%</b>	<b>11 297 840*</b>	<b>11 379 990</b>

\*dont 2 649 077 € reversés à l'EPT via le FCCT

11 379 990 k € seront donc inscrits au BP en 2017 au titre de la fiscalité locale perçue.

La part de fiscalité qui entre dans le calcul du FCCT de base et qui aurait dû être reversée à l'EPT en 2017 est donc de 2 659 673 € correspondant aux produits définitifs des 3 taxes perçus en 2015 par la

CAAB, augmentés de 1% (coefficient de revalorisation des bases locatives en 2016), puis de 0.4% (coefficient de revalorisation des bases locatives en 2017) :

- Taxe d'Habitation : 1 910 857 €+ 19 108 €+ 7 720 € = 1 937 685 €
- Taxe Foncière : 709 610 €+ 7 096 €+ 2 867 € = 719 573 €
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2 382 €+ 23 + 10 = 2 415 €

En y ajoutant la dotation part salaire notifiée par le MGP pour 1 912 653 € le FCCT de base aurait dû être de 4 572 326 € en 2017 pour la Ville. Néanmoins, compte tenu du retour des compétences avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et dont le volume financier a été arrêté en CLECT le 19 janvier 2017 à 4 122 119 €, **l'inscription 2017 au titre du FCCT de base sera in fine de 450 207 €**

Hors ces effets liés au retour des compétences, le produit prévisionnel « net » de fiscalité locale revenant logiquement à la Ville aurait été de 8 720 317 € soit une évolution du produit fiscal à taux communaux constants de 0,83% (soit 71 k €).

On enregistre également au chapitre 73, le produit des attributions de compensation versées par la Métropole. Les attributions provisoires pour 2017 ont été notifiées à la Ville par la Métropole au même montant qu'en 2017, soit 5 475 685 €

La prévision de la dotation du FSRIF est attendue à 600 k € (mais son montant n'est pas encore notifié).

La recette prévue pour le FPIC est estimée à 464 k € dans l'attente de la notification officielle habituellement transmise au mois de juin, néanmoins comme exposé lors du DOB, l'EPT entend déroger en 2017 au principe de la répartition de droit commun afin que les éventuels surplus d'attribution aux communes lui soient reversés, ce qui pour Le Bourget représenterait un peu moins de 100 k € à reverser à l'EPT. Tenant compte de cette minoration envisagée, le montant du FPIC prévisionnel 2017 inscrit est de 365 k €

Enfin, la Taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite pour 400 k € en 2017 (soit la même inscription qu'en 2016) tenant compte des indicateurs plutôt optimistes du marché de l'immobilier.

**Le chapitre 74 (Dotations et participations)** enregistre une hausse de 11% liée au retour de la compétence Petite Enfance après une baisse de 10% en 2016, due à la baisse de la DGF.

Cette hausse résulte exclusivement des recettes générées par le retour de la compétence petite enfance et correspond aux versements de la CAF à percevoir au titre de la Prestation Service Unitaire (285 k € pour la crèche Maryse Bastié, 83 k € pour la halte jeu et 198 k € pour la crèche des petits coucous). Soit une inscription au 74718 de 706 500 € contre 144 450 € en 2016.

- La baisse de la DGF de 15.8% prévue (car non notifiée à ce jour), soit une inscription de 1 258 086 € en 2017 contre 1 494 038 € en 2016 (moins 235 952 €),

- Une DSU attendue à 145 337 €

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), comme indiqué lors du DOB devrait être en légère augmentation, + 2%, soit 159 661 €

- Les participations du Département au 7473 sont inscrites à 206 k € au regard de ce qui devrait normalement être versé à la Ville par le Conseil Départemental au titre du Projet Ville RSA dans le cadre de la convention qui lie les deux collectivités. Notons qu'au regard des soldes 2014 et 2015 encore attendus, l'inscription pourrait être supérieure mais que la prudence est de mise tant les soubresauts sont importants s'agissant des versements liés à l'exercice de cette mission par la Ville. S'y ajoutent les participations versées au titre de la Convention de coopération culturelle, ainsi qu'à la Capsule, dans le cadre des campagnes de vaccination et au titre de l'APA pour les aides ménagères.

- Enfin, tel qu'indiqué lors du DOB, les compensations de fiscalité nous sont notifiées à près de 359 k € Rappelons qu'une part –calculée au cours de l'exercice– de ces compensations sur les exonérations de TH sera à reverser à l'EPT au titre de la fiscalité additionnelle qui lui est due.

Au **chapitre 77**, 3 800 000 € sont inscrits suite à la promesse de vente (délibération du 7 juillet 2016) de la parcelle sise angle Edgar Quinet / Av de la Division Leclerc, de l'ex collègue Didier Daurat.

Le report à nouveau créditeur (compte 002) de 2 171 858,16 k € vient compléter les recettes de l'exercice. Au total les recettes de la section de Fonctionnement sont de 29 726 302,16 €

### **Les dépenses de Fonctionnement**

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont inscrites au budget 2017 pour un total de 22 072 892 €

Ainsi que décrit, cette section est fortement impactée d'une part par le retour des compétences exercées jusqu'alors par la CAAB, puis l'EPT, puis d'autre part par la diminution du FCCT qui a résulté de l'examen par la CLECT du coût du retour de ces compétences pour la Ville.

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- ***Au chapitre 011 des charges à caractère général pour un montant de 7 167 448 € soit en très forte hausse (rappel, 4 685 375 € en 2016), du fait de la réintégration de la majeure partie des dépenses liées au retour des compétences.***

Les inscriptions dont les variations sont les plus significatives sont les suivantes :

- 837 450 € au 6042, prestations de service (contre 123 k € en 2016), dont 542 k € pour la location de berceaux à la crèche des Petits Coucous, 40 k € pour l'exécution des marchés de dératisation, désinsectisation et capture d'animaux, 46 k € pour l'informatique (hébergement du Cloud), 7 000 € pour le conservatoire et 140 k € pour la reprise de la compétence sur les illuminations de Noël.

- l'inscription au titre des fluides (60611, 60612, et 60613), pour un montant global de 930 k € est en hausse de 6.6% en raison, comme indiqué au CA 2016 présentant un résultat relativement faible de ces natures, de la volatilité du rythme des facturations.

- au 611 (contrats de prestations de service), 1 949 k € inscrits contre 992 k € en 2016. En effet, se rajoute désormais au contrat de nettoyage des voies et espaces publics, le marché de la restauration collective pour un montant de 953 k €

- au 6156 pour la maintenance, une inscription à 344 k € en hausse de 247 k € en raison notamment des coûts liés à la maintenance informatique (112 k €), à la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore (74 k €), ou à l'éclairage public (57 k €).

- l'inscription au 6188 (frais divers) est en hausse de 70 k € principalement en raison des coûts générés par les différentes sorties et activités organisées pour le groupe scolaire Jaurès durant le SIAE.

- au 6283, frais de nettoyage, une inscription en hausse de 9% à 274 750 € pour le nettoyage de locaux que la Ville reprend à sa charge (principalement la médiathèque) et l'extension du marché aux locaux du 22/24 rue Anizan Cavillon pris à bail pour la relocalisation des services.

D'autres natures telles que l'alimentation (60623), ou les livres (6065, principalement pour la médiathèque), sont également, mais sur des volumes moins importants, impactées par le retour des compétences.

Au 617, l'inscription de 204 k € au titre du contrat de prestations de services conclu avec la SPL pour le suivi des travaux réalisés par le SGP, le pôle gare... (cf. délibération en ce sens lors du Conseil Municipal du 30 mars 2017).

En contrepartie, de nombreux postes restent dans l'enveloppe de crédits 2016 ou baissent.

Le 6232 (fêtes et cérémonies) par exemple, est ainsi à nouveau en baisse de 18%, après une baisse en 2016 de 13%.

Enfin, à noter sur ce chapitre une inscription en hausse de 29% à 220 000 € au 615231 pour les frais d'entretien de voirie, ainsi qu'une hausse des locations immobilières de 60 000 € au 6132 générée principalement par la location du 22/24 rue Anizan Cavillon pour la relocalisation des services.

- ***Au chapitre 012 des charges de Personnel d'un montant de 12 176 031 k€ :***

L'inscription de 12 176 031 € sur les charges de personnel représente une hausse de 1.67% par rapport au réalisé 2016 (rappelons que celui-ci était en baisse de 1.2% par rapport au CA 2015).

Ce GVT de 1.67% est lié, pour l'essentiel, à l'augmentation du point d'indice de 0.6% au 01/02/2017 et au reclassement des agents des catégories A, B et C.

De la même manière que le contrôle des dépenses de gestion de la collectivité, la maîtrise de l'évolution du chapitre 012, dont le poids budgétaire est déterminant dans l'équation budgétaire, est indispensable pour limiter les effets de la baisse des dotations.

- ***Au Chapitre 014*** pour 25 621 € la contribution de la Ville au FPIC

- ***Les subventions et les participations :***

Le périmètre du chapitre 65 est à nouveau bouleversé, cette année par la forte baisse du FCCT en contrepartie du retour à la Ville des compétences exercées en 2016 par l'EPT.

Si l'on neutralise ces variations du FCCT entre les deux exercices, la hausse de ce chapitre est limitée à +0.9%, liée à l'augmentation de l'inscription au titre de la participation de la Ville au contingent incendie (en hausse de +7.5% par rapport à 2016).

Le montant prévisionnel destiné à l'exécution du contrat d'association (classes élémentaires) et du contrat simple (classes maternelles) avec l'Institution Sainte Marie est inscrit en 2017 pour 65 k € soit identique au réalisé 2016 + 8500 € pour les participations diverses (syndicats), soit une inscription de 73 500 € au 6558.

Le montant total des subventions versées aux associations de droit privé est de : 547 715 € (article 6574).

Les subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles sont reconduites pour 2017, soit respectivement 250 000 k € et 31 000 k €

- ***Les intérêts de la dette :***

Au 661131, 139 000 € sont inscrits au 661131, ils sont destinés au remboursement des intérêts des emprunts souscrits par la CAAB et dont le retour, dans le cadre du retour des compétences est fléché sur la Ville du Bourget (le coût lié au remboursement de ces intérêts a été pris en compte en CLECT et donc compensé par la diminution du FCCT qui en a résulté). A noter que le remboursement direct de ces emprunts reste à la charge de l'EPT, l'encours de dette correspondant restant dans le passif de l'Établissement.

Hors cette inscription, le montant prévu pour le remboursement des emprunts au 66 111 est de 428 000 € soit en baisse de 11%. Il pourrait être ajusté en DM, dès lors que l'évolution des taux en cours d'exercice serait susceptible d'impacter les prévisions de cette section.

Enfin, 1 000 € sont inscrits au 6618 au titre des intérêts de la ligne de trésorerie qui a priori n'aura pas à être mobilisée sur l'exercice.

- ***Au Chapitre 67 :***

10 k € sont inscrits au 6714 pour les bourses et prix versés aux jeunes bacheliers ainsi qu'aux étudiants bénéficiant d'aides de la Ville pour le financement de leurs études à l'étranger.

6 000 € sont inscrits pour les opérations de régularisation diverses (charges exceptionnelles et titres annulés sur exercices écoulés).

- ***Au 022***, 200 k € sont provisionnés au titre des dépenses imprévues et susceptibles d'être mobilisés en cours d'exercice, notamment dans le cadre des opérations de déménagement des services de l'Hôtel de Ville. Conformément aux dispositions de la comptabilité publique, cette provision n'est pas supérieure à 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

- ***L'autofinancement prévisionnel est fortement amélioré :***

Dans un contexte pourtant difficile, les dépenses d'ordre de la section sont au total de 7 653 410,16 €, elles regroupent l'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) qui est inscrit pour 6 935 k € et les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour 717 k €

Ces prélèvements au profit de la section d'Investissement permettront d'engager en 2017 un programme d'investissement important et d'offrir aux Bourgetins des équipements modernisés et des espaces publics rénovés.

## **B – La section d'Investissement :**

### ***Les recettes***

Les recettes réelles d'Investissement sont au total estimées à 2 385 k € auxquelles il convient d'ajouter pour rappel 1 090 k € de reports.

C'est la structure de répartition des recettes à l'intérieur de la section d'Investissement qui diverge assez sensiblement de celle de l'exercice précédent.

- Au chapitre 13, les participations et les subventions d'équipement sont de 1 958 k € hors reports, il s'agit :

- Du produit des amendes de police au 1342 pour 76 k € soit le réalisé 2016,

- De subventions d'équipement pour un total de 1 882 k € dont :

- ⇒ 1 800 k € au titre de la convention de financement conclue avec le STIF pour les travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de la gare de la ligne T11 (optimisation de l'intermodalité),

- ⇒ 70 000 € au titre de la convention conclue entre la Ville et la SGP pour l'étude du pôle d'échanges Le Bourget / RER,

- ⇒ 12 000 € sont enfin également inscrits en recettes au titre des subventions d'équipement pour la dotation parlementaire du Député Jean Christophe LAGARDE pour la réalisation d'un préau dans la cour de l'élémentaire Mermoz.

- Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), tel qu'indiqué lors du DOB, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissements 2017. Rappelons qu'au stade BP en 2016, 999 k € d'emprunt avaient été inscrits mais retirés en DM car non mobilisés.

Les recettes financières sont de 427 k € elles sont composées :

- Au chapitre 10, du FCTVA pour 347 k € et du produit de la Taxe d'Aménagement pour 80 k €

Au compte 1068, aucune réserve capitalisée, la section d'Investissement ne présentant pas de besoin de financement à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde d'exécution reporté (compte 001) de 2 718 866,47 k € vient compléter les recettes d'Investissement de l'exercice.

Enfin, les recettes d'ordre sont de 7 653 k € regroupant l'autofinancement prévisionnel pour 6 935 k € au chapitre 021 et la dotation aux amortissements pour 717 k € au chapitre 040.

### **Les dépenses :**

Le total des dépenses d'Investissement est de 11 886 102,44 k € et en très forte hausse tel qu'indiqué précédemment, réparties ainsi que suit :

- 2 222 k € destinés au remboursement de l'annuité de la dette (1 930 k € hors remboursement à l'EPT du capital des emprunts souscrits par la CAAB et dont le retour, dans le cadre du retour des compétences, est fléché sur la Ville, cf. supra rubrique « intérêts de la dette »),

- 9 663 k € de dépenses d'équipement auxquelles s'ajoutent 1 962 k € de restes à réaliser 2016.

Les principales opérations sont retracées ci-après.

**Pôle social / Centre Municipal de Santé :**

Étude de faisabilité reconstruction bâtiment ex-crèche Départementale 40 000 €

**Scolaire :****École Jean Jaurès :**

Fourniture et pose de radiateurs

Fourniture et pose d'une armoire électrique

Changement d'un ballon d'eau chaude

Installation de portes coupe feu

Fourniture et pose d'anti pince doigts

Ajout de diffuseurs sonores

**TOTAL 72 400 €**

**École Louis Blériot :**

Remplacement de stores (2<sup>ème</sup> phase)

Reprise sols souples et installation d'un nouveau jeu

Installation de déclencheurs manuels d'alertes intrusions

**TOTAL 40 000 €**

**École Jean Mermoz :**

Projet de cour ludique (circuit vélo, jardin, sol amortissant)

Ajout de diffuseurs sonores

Fourniture et pose de deux radiateurs

Création d'un préau auvent

**TOTAL 61 500 €**

**École maternelle Saint-Exupéry :**

Réfection des sols de deux classes + circulations

Pose d'un claustra en fond de cour pour sécurisation et brise vue

**TOTAL 39 700 €**

**Nouvelle école :**

Études de programmation 30 000 €

**Crèche Municipale :**

Remise en conformité du monte charge 30 000 €

Fourniture et pose de luminaires 1 500 €

Étude d'accessibilité 850 €

**Conservatoire :**

Éclairage extérieur du bâtiment 2 800 €

Étude d'accessibilité 1 000 €

**Sports :**

Remplacement de l'alarme de l'EES 5 000 €



Fourniture et pose d'une porte de secours avec barre anti-panique	3 000 €
Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du Gymnase P. Simon	60 000 €
Rénovation partielle de l'installation électrique Gymnase P. Simon	1 000 €
Travaux d'alimentation électrique tribunes du stade et du Gymnase R. Clerget	21 000 €
Rénovation de l'éclairage Gymnase P. Simon	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 000 €</b>

### **Hôtel de Ville et Ville entière :**

Travaux d'accessibilité sur différents sites dans le cadre de l'ADAP **160 000 €**  
*(Presbytère, gymnase R. Clerget, Écoles Saint-Exupéry et Jaurès, marché couvert)*

Lancement des travaux de modernisation,  
de réaménagement et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville **4 381 400 €**

Centre Culturel Malraux (travaux mise en conformité chaufferie,  
Rénovation éclairage) **7 700 €**

Fourniture et pose d'un portail et remplacement fontaine au cimetière **11 600 €**

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du Mille Club **18 000 €**

Travaux d'étanchéité sur l'Hôtel de Ville et l'annexe du 51 D. Leclerc **39 000 €**

Remplacement de 136 cassettes sur portes mobiles au Marché Alimentaire **16 200 €**

Église presbytère, diagnostics avant travaux de rénovation +  
Rénovation éclairage et installation électrique **15 000 €**

### **Voirie :**

Remplacement de 3 bornes électriques alimentation stands  
marché alimentaire **17 000 €**

Réfection de bouches et poteaux à incendie sur l'ensemble de la Ville **28 000 €**

Fourniture et maintenance de radars pédagogiques **24 000 €**

Achat de mobilier urbain **50 000 €**

Travaux de signalisation (verticale + horizontale) **50 000 €**

Travaux de génie civil pour borne arrêt minute + fourniture et pose **40 000 €**

Réfection des enrobés sur chaussée (E. Vaillant portion entre rue  
Jean Moulin et le Blanc-Mesnil) **70 000 €**

Réfection des trottoirs rue A. Thomas entre rues J. Guesde et D. Dohet **30 000 €**

Reprise de voirie rue A. Thomas **28 000 €**

Reprise complète de la chaussée en enrobé rue Clémenceau **30 000 €**

Reprise complète du trottoir et enrobé rue Jean Monet **25 000 €**

Création d'un îlot au droit de la résidence Aline Marlin **25 000 €**

Pose de barrières et potelets **28 000 €**

Réfection de trottoirs et entrées charretières **100 000 €**

Réfection de la chaussée entre voie de l'Aéropostale et rue A. Cavillon **25 000 €**

Pose de mobilier urbain rue des Jardins	17 000 €
Poursuite de la réfection des allées du cimetière	25 000 €
Réalisation par un bureau d'études d'un diagnostic complet de la voirie	50 000 €
Remplacement de candélabres et travaux de réseau sur l'éclairage public	100 000 €
Rénovation des installations de signalisation lumineuse tricolore	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>817 000 €</b>
<b>Travaux d'aménagement du pôle gare (maitrise d'œuvre, Études géotechnique, génie civil)</b>	<b>2 150 000 €</b>
<b>Aménagement pôle de services du 28 rue du Cdt Rolland (déménagement des associations, financement pris en charge par la SGP)</b>	
Poursuite des travaux d'aménagement, bâtiments, VRD	<b>129 000 €</b>
<i>Pour mémoire 1 526 k € de reports sur cette opération</i>	
<b><u>Environnement et cadre de vie :</u></b>	
Sonorisation du marché alimentaire	12 000 €
Installation de portiques de limitation d'accès véhicules squares	6 000 €
Projet d'aménagement paysager rue Rigaud (abords bassin SNCF)	5 000 €
Requalification paysagère de la rue Daniel Dohet	30 000 €
Programme annuel de renouvellement des arbres sur la Ville	15 000 €
Pose de plots amovibles pour protection des accès au marché alimentaire	5 000 €
Acquisition d'un désherbeur mécanique	4 000 €
Réaménagement du terre plein central entrée de Ville côté la Courneuve	6 000 €
Angle rues E. Vaillant et A. Thomas : création d'espaces verts, d'allées piétonnes et d'un point de tri sélectif	106 000 €
Aménagement paysager du talus rue des Jardins	5 000 €
Achat de matériel thermique pour les services Espaces Verts et Propreté	7 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 000 €</b>
<b><u>Sécurité :</u></b>	
Pose de 9 caméras de vidéoprotection	
Maintenance curative vidéoprotection	
<b>TOTAL</b>	<b>224 000 €</b>
<b><u>Transports :</u></b>	
Acquisition d'un véhicule banalisé équipé police	16 000 €
Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service Bâtiments	15 500 €
Acquisition d'un véhicule type goupil pour le service des Sports	18 000 €
Acquisition d'un véhicule type Piaggio pour le service Espaces Verts	18 000 €
Remplacement saleuse	34 000 €
3 Véhicules type Bluecar	15 000 €

**TOTAL** **116 500 €**

**Logistique :**

Achat de drapeaux pour les bâtiments communaux

Acquisition d'un podium praticable pour les manifestations

Achat d'un transpalette, d'un Kärcher haute pression, de deux chauffages,

Achat de 2 chalets en bois

**TOTAL** **29 000 €**

**Urbanisme :**

Achat du demi-sol de voie au droit de la Résidence des Aigles  
et propriétaires voisins **33 800 €**

Achat de deux appartements au 45 Av Jean Jaurès (réalisé janvier 2017) **163 000 €**

A noter, enfin, que 88 k € sont inscrits au titre des engagements de l'EPT non mandatés au 31 décembre 2016 et correspondant à des dépenses d'investissement rattachées à des compétences retournées à la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**M. le MAIRE.**- Merci pour cette présentation très fouillée.

Qui souhaite intervenir ?

**M. FOY.**- Monsieur le Maire, afin que les néophytes comprennent bien la manière dont se construit un budget, nous avons le budget de fonctionnement d'un côté et le budget d'investissement de l'autre. Je ne m'adresse pas forcément aux élus, mais aussi aux Bourgetins qui liront le procès-verbal.

Le budget de fonctionnement permet d'exprimer le budget de l'année, c'est-à-dire d'où vient l'argent et comment il est utilisé.

Le budget d'investissement permet de se projeter sur des projets à plusieurs années.

Prenons les grandes masses du budget de fonctionnement pour commencer.

Les ressources en sont :

⇒ Les taxes locales, correspondant au compte 73111 en nomenclature comptable, c'est-à-dire taxe d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti pour un montant d'environ 11 M € soit 40 % des ressources.

⇒ Les cotisations, remboursements, dotations de l'État, fonds de compensation du territoire de la Métropole pour un total d'environ 12 M€ soit 46 %.

⇒ La vente de la parcelle de l'ancien collègue Didier Daurat pour 3,8 M€ soit 14 % des ressources du budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire, premier constat : je ne vois pas apparaître la CFE (cotisation foncière des entreprises), pourtant dans la même nomenclature du 73111, avec les taxes dites « de ménage ».

Je ne vois pas non plus la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Bien sûr, on peut entrer dans des détails techniques ; ce n'est pas l'objectif. En réalité, ma question est plus simple : je ne vois aucune taxe liée aux entreprises qui sont sur notre territoire. Peut-être ai-je mal regardé, peut-être est-ce dans les détails, mais je souhaiterais avoir des éclaircissements sur ce point.

Deuxième constat : il n'y a pas d'augmentation des taux, très bien, c'est pourquoi j'ai voté pour, mais pour être complet, nous avons tout de même, et il est bon de le rappeler, une augmentation d'impôts à travers une suppression de l'abattement décidé en septembre 2015 et j'ai voté contre. Je l'ai évoqué à plusieurs reprises.

Concernant les investissements, et notamment les dépenses d'investissements, nous avons :

☞ 500 000 € pour les écoles -6 % des investissements-

☞ 4,5 M€ pour les travaux de l'hôtel de ville et d'accessibilité -56 %-

☞ 800 000 € pour ce que vous appelez la voirie. Vous mélangez plusieurs choses, mais en réalité, une part infime revient aux travaux proprement dits de réfection de voirie puisque, sur 800 000 €, nous avons 308 000 € concernant la réfection des voiries proprement dites.

Quand on sait que le coût de réfection -bien sûr, on peut dire ce que l'on veut, mais ce sont des chiffres que j'ai pris sur Internet- oscille entre 1 500 et 2 000 € du mètre, cela signifie que, dans le meilleur des cas, 200 mètres de voirie vont être refaits en 2017. De mémoire, il doit y avoir une quinzaine de kilomètres de voirie au Bourget... Bref, ces travaux -les 800 000 € dont j'ai parlé- représentent 10 % des dépenses d'investissement.

☞ 2,1 M€ pour le pôle gare, dont je ne sais pas s'ils seront -ou pas- remboursés par l'État. S'ils étaient remboursés par l'État, ce serait bien sûr dans la partie « investissement », mais c'est en réalité plus une avance qu'un investissement. Cela représente 26 %.

☞ 224 000 € pour ce que vous appelez la sécurité, c'est-à-dire 2 % des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire, vous vous dites attaché à l'éducation et à la sécurité, très bien, mais ces thèmes, *de facto* -on le voit dans le budget 2017- ne représentent que 6 % et 2 % des investissements totaux.

Monsieur le Maire, passez-moi l'expression, mais vous nous emmenez « droit dans le mur ». Vous prétendez être un maire bâtisseur, mais vous vendez notre patrimoine ; vous dites être un maire responsable et gestionnaire en bon père de famille -je l'ai entendu plusieurs fois-, vous êtes en réalité un maire rentier.

Ainsi donc, peut-on imaginer un père irresponsable vendant les bijoux de famille pour boucler son budget annuel sans même se préoccuper de l'avenir ? Personne.

Monsieur le Maire, vous dites diminuer les dépenses, mais avez-vous seulement pensé à augmenter les ressources ? Question ! Votre vision se limite à 2017 ; après, c'est le néant ; la seule possibilité sera d'augmenter la fiscalité, comme vous avez commencé à le suggérer dans le DOB.

Les dépenses d'investissement proposées dans le budget 2017 sont bien sûr indispensables, mais ne rapporteront rien, pas un euro à la ville ni aux Bourgetins.

Pas plus que lors du débat d'orientations budgétaires je ne voterai favorablement ce budget. D'ailleurs, les axes sont les mêmes :

➤ Un budget qui repose pour une grande partie sur les dotations de l'État et non sur une croissance,

➤ Aucun grand projet... Bien sûr, vous avez parlé des Jeux olympiques, du Grand Paris comme si c'était vous qui en étiez à l'origine. En réalité, non. Vous êtes participant, mais vous n'êtes pas à l'origine.

➤ Pas de développement économique.

Je le redis : vous vous targuez de faire baisser l'encours de l'emprunt, vous oubliez simplement de préciser que cela repose sur du sable : les dotations de l'État et la vente des bijoux de famille de la ville. Et dans 5 ans, lorsque la commune n'aura plus de terrains à vendre, que les dotations de l'État continueront de baisser, comme c'est le cas depuis plusieurs années, comment allez-vous construire le budget ?

Peut-être que vous ne vous posez simplement pas la question, que vous choisirez, dans le cadre du non-cumul de mandats, de rester sénateur. Ainsi, nul besoin de faire des projets pour une ville dont vous n'aurez plus la charge.

Monsieur le Maire, je voterai contre ce budget car avec vous, Monsieur le Maire, c'est *no future*.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Il fallait bien une formule pour terminer !

**Mme MERY.**- Avant mon intervention je voulais vous signaler qu'une partie des documents budgétaires -heureusement non primordiaux pour la compréhension- était pratiquement illisible dans mon exemplaire.

Je voudrais vous refaire une proposition que je vous ai faite lors d'un conseil municipal il y a déjà un petit moment : peut-on envisager, pour une question non seulement d'économies mais éventuellement d'écologie, une transmission dématérialisée des dossiers du conseil municipal ? « Écologie » et « économie » sont deux mots qui peuvent résonner agréablement à nos oreilles.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les maires-adjoints, les conseillers municipaux délégués, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, pour la quatrième fois de cette mandature, nous allons procéder au vote du budget de notre collectivité.

Pour la quatrième fois, nous aurions pu dire que ce budget, d'un point de vue strictement comptable, est acceptable.

Nous aurions pu nous en satisfaire si nous avions -et nous l'avons rappelé lors du débat d'orientations budgétaires- nous aussi la même vision si peu ambitieuse pour notre ville et ses habitants par la majorité qui compose cette assemblée.

Comme j'ai l'habitude de le rappeler lors du DOB et lors du vote du budget, le vote de ce budget est le deuxième acte politique le plus important de l'année. Ces paroles peuvent ressembler à une litanie, mais cela n'en est pas une. Car, oui, un budget n'est autre que la traduction financière des aspirations, des ambitions et des orientations politiques de ceux qui le conçoivent.

Il nous est donc demandé ce soir notre avis sur la gestion pour 2017 de notre collectivité. Il nous est demandé de nous positionner sur l'utilisation des fonds publics, des fonds en provenance directe des impôts payés par les citoyens au service des citoyens, sur les fonds provenant de la vente de biens de notre commune.

Il est vrai qu'il faut souligner que nous retrouvons dans ce budget de véritables investissements pour l'amélioration du cadre de vie -notamment sur la voirie- et pour les conditions d'accueil en mairie. La part budgétaire consacrée à ces projets est conséquente.

Dans la note, vous nous annoncez -je cite- : « *Réalisation d'un important programme de travaux autour de projets d'aménagement structurants et d'amélioration des équipements publics au profit des Bourgetins pour améliorer leur qualité de vie en leur offrant des espaces publics entretenus et rénovés, et des infrastructures modernisées* ».

Plus loin, vous nous parlez de programme d'investissements conséquents structurés autour de trois grands projets :

- Modernisation de l'hôtel de ville
- Achèvement des travaux de relocalisation des associations
- Lancement de travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du pôle gare et des travaux de voirie sur trois rues.

Nous pourrions nous en féliciter pleinement si ce n'est que ces projets ne sont pas dus à votre volonté, mais sont la résultante, soit de projets structurants d'autres acteurs venant impacter notre ville, soit de la vente de la parcelle de l'ancien collègue cédée par le département contre un terrain excentré.

Ce sont donc eux qui financent la rénovation de notre ville, ce sont eux qui transforment notre ville et pas vous ; ce sont eux qui financent cette transformation.

Dans la note, vous insistez sur le fait que la comparaison entre le budget de 2016 et celui de 2017 est difficilement faisable au vu des retours des compétences de l'EPT vers la ville. Il est vrai -je l'avoue- que nous avons eu, nous aussi, beaucoup de mal à retrouver notre latin et que l'on peut facilement s'y

perdre. Nous félicitons donc les services qui sont parvenus à réaliser ce budget. Nous leur dirons que ce qu'ils ont fait est un travail bien fastidieux, pour lequel vous ne les avez pas vraiment aidés.

Comment vous dire que ces retours sont complexes et préjudiciables à la commune alors que -je le rappelle encore- vous les avez votés en pleine connaissance de cause ? Votre plainte n'est donc qu'un paravent ; quand on est contre quelque chose, on l'affirme. Il faut voter pour ses idées et non pas contre ses intérêts. C'est pourtant ce que vous avez fait au sein de l'EPT.

Nous vous l'avons annoncé avant le vote de la délibération précédente, nous n'intervenons qu'une seule fois sur l'ensemble des notes concernant les choix budgétaires. Relevons juste quelques éléments.

Concernant les dotations, vous nous dites que la DGF baisse de 15,8 %, soit une inscription de 1 258 086 € contre 1 494 038 € en 2016. Certes, mais il faut dire que cette baisse est de moitié inférieure à celle attendue. C'est utile de le rappeler.

Il est également utile de dire que, si je fais le total des dotations inscrites au budget, 2 996 182 + 93 000 €, soit un total de 3 089 182 €, celles-ci sont supérieures à celles de 2016. Pour rappel, en 2016, les dotations représentaient 2 688 582 € plus 170 600 €, soit un total de 2 859 182 €. Nous pouvons donc dire que les dotations sont en augmentation de 230 000 € en 2017.

Deuxième remarque : lors du budget 2016, il était inscrit 32 000 € pour les études préalables et diagnostics pour la nouvelle école. Cette année sont inscrits 30 000 € pour des études de programmation de cette nouvelle école.

Nous redisons, tout comme en 2016, qu'il est bien que les études préalables soient faites, mais nous nous interrogerons toujours sur la transmission des conclusions de ces études et, d'une façon générale, nous reformulons de nouveau cette année le vœu de pouvoir être pleinement associés à l'ensemble des réflexions concernant l'avenir de notre ville.

Comme une nouvelle litanie, nous réaffirmons que nous sommes des élus responsables, pourvoyeurs d'idées, et nous sommes prêts à prendre toutes nos responsabilités, à faire des propositions dans le cadre de groupes de travail. Il n'appartient qu'à la majorité de nous solliciter et nous répondrons présents. C'est aussi une question de démocratie.

Troisième remarque : lors du conseil municipal du 30 mars, nous avons demandé les enjeux, les évolutions attendues par le surclassement de la ville à une population de 20 000 habitants. La question de l'évolution des indemnités des élus fut posée. Vous nous avez dit que cela n'aurait pas d'incidence. Or, nous voyons que ces mêmes indemnités passent de 183 131 € à 187 714 €; à quoi est due cette augmentation ?

De même, les frais de représentation du Maire passent de 3 000 à 4 580 €. Cette somme est, certes, minime au regard de la totalité du budget, mais pourquoi une augmentation de 52,68 % ?

Quatrième remarque : nous aurions aimé trouver dans les ressources les droits de voirie pour l'occupation du domaine public par les commerçants, mais cette année encore, vous vous privez de cette recette pourtant équitable du point de vue purement des taxes.

Enfin, dernière petite remarque : nous avons signalé lors du DOB l'absence d'un PPI, pourtant obligatoire de par la loi NOTRe. Nous pensions qu'il serait présent dans les documents fournis pour le vote du budget, il n'en est rien et nous le déplorons. En effet, un PPI, même s'il n'est que prévisionnel, est à notre sens la traduction d'une vision d'avenir au service des Bourgetins.

En conclusion, et je pense que cela ne vous étonnera sûrement pas, nous voterons contre ce budget.

Au-delà de votre budget, qui n'est que le reflet de l'image que vous vous faites de votre mandat au service de notre ville, c'est encore une fois le manque d'ambition que nous déplorons. Cela n'est pas nouveau et nous nous exprimons depuis notre élection sur ce point. Cela devient très répétitif, voire lassant, mais l'engagement que nous avons pris devant les Bourgetines et les Bourgetins lors de notre élection était de défendre et de faire évoluer notre ville pour la porter vers le dynamisme qu'elle mérite et

pas d'attendre que les autres la transforment à notre place, au risque que ces transformations aillent à l'encontre de nos intérêts.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Quelques mots pour répondre.

D'abord, Madame MERY, c'est vous qui parlez de litanie à propos de votre intervention et qui rappelez que vous vous répétez ; je vous laisse la responsabilité du commentaire sur les propos que vous venez vous-même de formuler.

Je vous reproche plutôt la technique car nous sommes maintenant habitués : vous proférez un certain nombre d'affirmations qui ne sont pas étayées ; assez rapidement, vous en faites beaucoup, on ne va pas passer tout le conseil à chaque fois à revenir sur des points inexacts. Je pense que vous faites un effort pour vous modérer mais vous n'y arrivez quand même pas. C'est dommage parce que l'on pourrait avoir un débat sur le fond et on l'a sur des éléments toujours considérés comme étant à charge.

Si je résume, quand on agit, ce n'est pas ce qu'il fallait faire ou ce n'était pas le bon moment et surtout, quand quelque chose de bien est fait, ce n'est jamais la ville. En adoptant cette vision, vous tuez le débat par avance. C'est binaire. Ou pourrait avoir des discussions mais il faut avouer que cela réduit singulièrement le champ. On ne peut pas voir la vie avec le blanc et le noir d'un côté et de l'autre.

La dernière fois, vous nous avez dit qu'il fallait profiter de la baisse des taux d'intérêt -en fait, ils vont repartir, chacun le sait- pour augmenter l'endettement, et que c'était cela, l'ambition qu'il fallait avoir pour la ville.

Dans ce budget, on réduit l'endettement de 4 M€ sur deux ans ; ce n'est quand même pas rien. On a une augmentation très forte de l'autofinancement : on passe à 6,9 M€, ce qui n'est jamais arrivé. Quatre millions de dette en moins et 6,9 M€ d'autofinancement, rien que du point de vue strictement financier, cela me paraît majeur. Puis, on est à un niveau d'investissement assez important. Il y a peu de comparable puisque la section, c'est quand même 11,8 M€ d'investissement et il y a là-dedans 9,6 M€ de dépenses d'équipement. Pour des gens qui manqueraient d'ambition, friser les 10 M€ d'investissement en dépenses d'équipement, ce serait quand même singulier.

Ensuite, vous nous dites que nous ne sommes pour rien -mais alors, pour rien- dans tout ce qui est bien. Je vous admire car c'est formidable de se lever le matin et de se dire : « *Ils sont nuls* » ! Si je vous écoute, on n'est pour rien dans le fait d'avoir réussi à travailler -cela a duré près de 4 ans- avec le STIF pour obtenir une étude, pour convaincre sur le pôle gare et obtenir un financement qui nous permettra de réaliser l'avenue Francis de Pressensé, qui est quand même une des rues les plus centrales du Bourget -voire la plus centrale-, la place des Déportés, la rue Etienne Dolet et la rue du Chevalier de La Barre. Cela ne vous paraît pas grand-chose mais, pour les Bourgetins, ce n'est pas rien.

Cette année, on est à 3 M€ si je globalise l'ensemble des investissements en termes de voirie. Si ce n'est pas un investissement dans la qualité de vie du centre-ville et des Bourgetins, je ne m'y connais pas.

Autre point, fallait-il que l'on refuse l'argent du STIF ? Que l'on s'acharne à être une des villes qui ne sait pas avoir l'argent du STIF ? Certaines villes n'y arrivent pas car c'est compliqué avec le STIF ; nous avons réussi à réaliser cette opération, je suis fier que nous l'ayons fait à plusieurs. Avec Jacky GODARD, qui a longuement travaillé là-dessus, cela fait des années que nous nous efforçons de convaincre le STIF.

On a tiré un financement pour les Bourgetins ; faire venir de l'argent extérieur, on devrait s'en glorifier et vous nous dites que c'est un problème. Franchement, il y a un problème ; la boussole s'affole quand on entend cela ! Ce genre de choses, dans un débat municipal, est relativement consternant. Il faut faire venir de l'argent pour investir plus au Bourget.

Par ailleurs, si l'on veut éviter d'augmenter les taux d'imposition, il faut aussi regarder comment cet argent peut être bien utilisé, et quand nous avons des cessions de terrains, c'est normal, c'est la vie. À un moment donné, il y a un terrain ; parfois, on le cède, on a un devoir en tant qu'élus de valoriser le

patrimoine de la ville. Parfois, il est utile d'acheter ; parfois, il est utile de céder. Si, entre-temps, on a fait une bonne affaire pour la ville, tant mieux, cela permet de faire plus de choses au service des Bourgetins.

Quant à l'affaire du collège, on ne va pas en reparler dix fois ; c'était un terrain communal, je suis fier que l'on ait réussi à expliquer au département que ce terrain revenait à la commune ; et si la ville le cède, elle fait là aussi un bon usage pour les Bourgetins.

Enfin, elle a cédé contre un autre terrain et vous nous dites qu'il est excentré ; c'était le choix du département. À l'époque, on lui avait même proposé de s'installer là où le lycée, lui, a accepté d'aller. C'était effectivement plus central. Je n'ai pas compris le refus du département à l'époque mais c'était comme cela.

À ce sujet, il n'y a pas de faux procès à faire ; il y avait une parcelle, nous avons fait valoir nos droits ; le département au départ n'était pas forcément sur cette ligne-là mais il y est venu parce que nous avions raison juridiquement. Fallait-il dire aux Bourgetins : « *Non, on va s'asseoir sur une recette* » ? Certainement pas. Cela permet de faire des choses pour les Bourgetins qui peuvent vous paraître modestes mais l'hôtel de ville est quand même l'endroit où l'on accueille les Bourgetins pour les mariages et pour les moments moins faciles de la vie ; des formalités y sont accomplies, c'est la maison des Bourgetins, la mettre aux normes me semble aussi être utile.

On a utilisé un certain nombre d'investissements que l'on a pu réaliser avec une cession mais c'est pour gérer cela et permettre que la ville valorise son patrimoine et finance de l'investissement.

Vous nous disiez qu'il faut développer la dette ; nous le faisons en baissant la dette. Cela me paraît quand même devoir être noté.

Je ne vais pas vous répondre sur tout, les circonstances sont compliquées.

On l'a dit sur la DGF : le président de la République a annoncé que la baisse serait de moitié par rapport à ce qu'elle devait être, dont acte et on l'a bien écrit, vous l'avez dit clairement dans la première note et on n'a pas de raison de le cacher, on s'en est félicité.

En même temps, il reste que la DGF va de nouveau baisser, que l'on en est à 35 % de baisse depuis 2013 et que cela représente 1,3 M€ évaporé pour les Bourgetins. Il y a 1,3 M€ de moins fourni par l'État depuis 2013 et cela représente 1,3 M€ qui manquent pour rendre des services aux habitants, comme c'est notre vocation. C'est pourquoi on pose ce constat.

On ne le fait pas avec des visées polémiques. J'ai même dit à plusieurs reprises que, quels que soient les gouvernements, il y a un risque de baisse. On le sait mais il n'est pas illogique de pointer quand cela baisse et quand cela ne baisse pas.

Quant aux indemnités des élus, il y a juste eu une augmentation d'un point d'indice et le problème des cotisations sociales, qui ont évolué. Sans cela, il n'y a pas d'évolution des cotisations d'élus, sinon, vous l'auriez noté en conseil. Les choses sont claires.

Il y a des frais de déplacement à l'intérieur. Le chiffre que vous donnez ferait 375 € par mois. De toute façon, c'est sur justificatifs. Cela va vite ; il suffit de manger deux ou trois fois au restaurant si vous invitez des gens. J'ai pour ma part pour habitude de ne pas me faire inviter. Cela augmente légèrement, semble-t-il ; on regardera ce point. Ce n'est en tout cas pas un sujet majeur et, comme c'est sur justificatifs, les choses sont également claires.

Vous ne pouvez pas dire non plus : « *Vous n'avez pas aidé les services qui font le budget* ». Ce côté systématique est désolant : les élus sont là pour embêter la ville, les services, tout le monde... Si c'est la vision que vous avez, c'est tout de même un peu dommage. Je regrette que vous partiez sur ce genre de piste.

Je vous confirme que notre politique ne vise pas à endetter la ville mais, à certains moments, il faut savoir le faire. Nous aurons à un moment donné un gros investissement. Quand nous ferons une nouvelle école, par exemple, il y aura sans doute une nécessité mais il faudra avoir fait, comme on aura pu le faire, un certain nombre d'efforts de désendettement afin, sur d'autres sujets et si nécessaire, de faire appel à de l'endettement. Plus on se sera désendettés avant, mieux cela vaudra.



Nous avons des taux stables, moins de dette, plus d'investissement, plus d'autofinancement ; dans les circonstances compliquées d'aujourd'hui, avec la métropole, le territoire, la baisse de la DGF, le retour des compétences, etc., il me semble que ce n'est pas si mal que cela.

Il est vrai que vous avez dit tout à l'heure que ce n'était pas la catastrophe du point de vue comptable, merci de le reconnaître de ce point de vue.

Monsieur FOY, vous dites que vous voulez parler aux néophytes. C'est salubre et plutôt altruiste ; pour autant, vous finissez par poser un certain nombre de questions.

Vous n'avez pas compris que, bien qu'on l'ait écrit X fois depuis un an et demi -et même deux ans- la CFE n'est pas dans le budget, et je vous le confirme. En effet, la CFE est perçue par le territoire dans le cadre de la loi NOTRe, la réforme.

De toute façon, c'était auparavant un impôt perçu par la communauté d'agglomération, elle ne pouvait donc pas être dans les comptes communaux. C'est connu. Je vous le confirme : ne cherchez pas la CFE, elle n'est pas chez nous, c'est intercommunal et perçu par le territoire.

Vous ne pouvez pas non plus trouver la CVAE parce qu'elle est perçue par la métropole. Cela pose d'ailleurs question sur le long terme mais, là-dessus, je suis très clair : il y a eu des réformes Strauss-Kahn, puis des réformes Sarkozy, et tout cela a conduit à couper le lien entre les communes et les entreprises.

De mon point de vue, c'est dommage parce que, si demain une entreprise causant des nuisances voulait s'installer, vous ne verriez les bénéfices fiscaux pour la commune qu'au niveau de la taxe foncière mais vous ne verriez pas l'impôt économique arriver. C'est bien dommage parce que, quelque part, un certain nombre d'entreprises, lorsqu'elles sont réputées à risque Seveso, etc., ont beaucoup plus de mal à s'implanter parce que la commune ne perçoit pas l'impôt économique.

Concernant les taux, c'est quand même depuis 2009 qu'on ne les a pas augmentés. Il faut se fixer cette discipline ; essayons de la poursuivre.

S'agissant des écoles, il y a des pics. Quand on a fait l'école Blériot, il y avait un pic important. Certaines années, on investit de manière conséquente dans les écoles et, certaines autres, moins. Là, on est à un peu plus de 200 000 € de mémoire. Lorsque nous enclencherons l'investissement de la nouvelle école, cela montera beaucoup. Autre point, nous sommes sur un niveau d'entretien du patrimoine important. Cette année, nous attendons de connaître, s'agissant du groupe scolaire Jean Jaurès, la décision pour les Jeux olympiques. On doit y faire des investissements de sécurité, d'entretien, etc., mais il y a un certain nombre de points plus structurants que l'on ne va pas forcément décider maintenant parce que l'on attend de savoir.

S'il y a les Jeux olympiques -mais, là aussi, Mme MERY nous dira qu'on n'y est pour rien-, on s'est arrangé pour avoir, dans la copie de l'État, le financement des deux écoles. Il faut peut-être que l'on s'acharne à dire : « *Non, la ville veut à tout prix payer* » ! Certainement pas.

On a fait ce qu'il fallait mais c'était une négociation compliquée avec l'État d'inclure aussi les deux écoles. Là-dessus, nous sommes clairs. En tout cas, nous avons un patrimoine scolaire et nous devons l'entretenir. Après, il faudra regarder sur plusieurs années.

Concernant l'hôtel de ville, vous dites que c'est une part importante. D'abord, j'ai entendu quand même pas mal de fois dire qu'on avait tardé à le faire. Oui, parce que l'on préférerait offrir des services publics aux Bourgetins, améliorer du quotidien et que l'on s'est dit que l'hôtel de ville passerait un peu à la fin.

Maintenant, on sait tous que c'est une mise aux normes, on n'a pas le choix ; on ne peut pas rester dans cette absence de conformité. Il est sûr que, cette année, cela fera un pic. Je vous rassure : une partie des crédits seront reportés à l'année prochaine. Concernant l'hôtel de ville, il y a un pic mais, pendant 40 ans, il n'y a rien eu sur l'hôtel de ville. Il ne faut pas dire que, cette année, c'est beaucoup sur l'hôtel de ville ; il y a un pic d'investissement.

Sur le pôle gare, j'ai répondu tout à l'heure. Vous avez parlé de l'État... Non, c'est le STIF. C'est un contrat que l'on a négocié avec le STIF, tout comme vous aurez l'avenant bientôt -500 000 € à peu près-, que l'on a renégocié avec le STIF. Ce sont des discussions. Ce n'est jamais une facilité. Si vous savez trouver presque 6 M€ facilement, prévenez-moi parce que cela ne m'est jamais arrivé. Ce sera utile, ce sont des rues que l'on arrive à faire parce que l'on a une démarche volontariste sur l'intermodalité, les transports et parce qu'il y a un tout avec le Grand Paris, la Tangentielle et le réaménagement autour.

On a fait un travail, une petite équipe nous assiste *via* la SPL et cela produit des financements. Pendant longtemps, la ville n'avait pas cela ; elle n'arrivait pas à gagner ce genre de financements. Elle s'est mise en situation, et c'est difficile, avec une petite équipe de faire ce travail et de rapporter un peu d'argent. Je m'en félicite et je souhaite que l'on continue. On ne le fait encore pas suffisamment.

Sur la sécurité, on peut être d'accord, Monsieur FOY. En investissement, il y a des pics. L'année dernière, il y a eu des investissements dans le matériel roulant, des motos, des voitures, etc. ; cette année, il y a peut-être un peu moins d'investissements.

Cela dit, il y a quand même 220 000 € de mémoire s'agissant de la vidéoprotection. C'est un investissement important au service des Bourgetins, là encore, et la sécurité, pour nous, c'est surtout en fonctionnement. Je n'ai plus le chiffre exact en tête de l'ensemble des dépenses -on pourra le retrouver-, mais il y a quand même beaucoup de personnel. C'est là que se situe l'effort de sécurité.

Et encore, la Ville n'a pas d'obligation ; elle a fait le choix volontaire de mettre des moyens sur la sécurité mais certaines communes refusent encore obstinément aujourd'hui de le faire ou disent : « *Si je le fais, j'augmente les impôts* ». Nous l'avons fait en essayant de privilégier la modération fiscale en face.

Pour la sécurité, il faut additionner fonctionnement et investissement, et encore une fois, ce devrait être l'État. D'ailleurs, dans quelques minutes, on aura une motion sur ce sujet de la sécurité.

Concernant l'augmentation des ressources que vous souhaitez, on s'y essaie, et l'on n'y réussit pas si mal puisque -la preuve- : quand on revend, on revend plus cher qu'on a acheté. Prenez l'exemple de la Halle. On a à peu près triplé entre le moment où on l'a achetée et le moment où on l'a vendue, et cela ne s'est pas fait par l'opération du Saint-Esprit, on aurait pu finir à vil prix en considérant que c'était une DUP et que, de toute façon, il fallait que ce soit calculé à la valeur de la DUP.

Là aussi, on essaie donc de se créer des ressources.

Sur la fiscalité, je veux que l'on soit très clair, on l'a déjà dit l'autre fois : on n'a évoqué en aucune façon une perte d'actifs et une augmentation de la fiscalité. Nous avons dit que le mécanisme métropole/territoire/commune faisait tout simplement que, si la métropole et le territoire avaient des besoins financiers, ils avaient la capacité d'exiger que les communes financent. Et si les communes n'avaient pas la capacité de payer, elles étaient tenues d'augmenter les impôts. C'est cela, l'histoire. Ce n'est pas nous qui, volontairement, souhaiterions augmenter les impôts, nous faisons le contraire. On ne souhaite pas augmenter les impôts mais on vous indique que le mécanisme absurde de la loi NOTRe aujourd'hui est celui-là : si le territoire n'arrive pas à équilibrer, *via* le FCCT (Fonds de compensation des charges transférées), il peut nous demander des financements -on n'a pas le choix- et le territoire n'a pas d'autonomie. C'est un mécanisme pervers ; nous allons tout faire pour l'éviter, nous ferons tout pour conjurer cela.

Il y a eu le débat en conseil de territoire et, là aussi, il y a eu des débats car les affaires budgétaires ne sont jamais simples mais c'est une perspective que nous rejetons.

Sur les JO et le Grand Paris, je pense que la commune y est pour quelque chose parce que, pendant des années, elle n'a pas bénéficié de ces grands investissements.

Nous avons la particularité d'être une ville moyenne -16 000 habitants aujourd'hui- au milieu de grands axes, et soit on a un dialogue avec l'État exigeant, un rapport de forces, une négociation et on fait que ces grands axes et ces grands équipements amènent des investissements de l'État, un travail d'aménagement, soit on subit ces grands équipements et ces grands axes. C'est la réalité.

En l'occurrence, vous savez que l'on a travaillé avec des architectes, que l'on s'est inscrit dans le Grand Paris, que l'on a gagné des gares à l'époque de Christian BLANC -pas simplement parce qu'il était visionnaire et sympathique, ce que je confirme, bien qu'il ait eu des soucis autres, mais c'était un homme visionnaire, sympathique et de grand talent- et le président de la République a porté cela à l'époque parce qu'il était conscient que Le Bourget représentait quelque chose.

Sur les JO, il y avait une cinquantaine de communes candidates au départ. Le Bourget est restée dans la *short list* et il y a eu un débat compliqué jusqu'au bout. Finalement, avec nos voisins de Dugny et l'équipe du Bourget, on s'est dit que l'on allait porter une candidature commune. Nous sommes dedans, souhaitons que cela marche.

Je ne dis pas que j'ai inventé les Jeux Olympiques, je dis simplement que l'on s'est porté candidat, que c'était risqué, difficile, que cela reste compliqué encore aujourd'hui, que cela nous prend énormément de temps pour être toujours présent dans ce dossier compliqué et pour essayer de préparer la suite. On y travaille. Vous avez voté il y a peu un protocole sur la gouvernance future, etc. C'est un souci quasiment quotidien. Il faut s'inscrire dans ce genre de choses plutôt que de subir.

Monsieur FOY, vous nous dites : « *Si les dotations baissent* ». Peut-être qu'elles continueront à baisser, et vraisemblablement, d'ailleurs, mais ce que nous faisons en nous désendettant, en contenant les frais de fonctionnement, ce qui n'est pas simple, c'est nous mettre en situation de faire face à des temps dont on sait qu'ils ne seront pas faciles.

Quand on affecte le produit d'une cession à de l'investissement, on ne compromet rien pour la suite pour la commune. Si nous affectons le produit d'une cession à des dépenses courantes de fonctionnement, oui, nous pourrions nous poser des questions mais là, non, c'est vertueux : on l'affecte au désendettement et à l'investissement. En même temps, comme on augmente le taux de financement, c'est un signal positif.

Pour le reste, ce budget nous permet quand même de franchir un pas important. L'hôtel de ville n'était pas une opération simple, il fallait l'enclencher ; l'opération gare n'était pas une opération simple, il fallait l'enclencher.

Le travail effectué sur la voirie, l'accessibilité aussi -sujet dont on n'a pas assez parlé-, c'est le quotidien de beaucoup de Bourgetins. Tout ceci nous permettra de faire que cette année voie un certain nombre d'investissements majeurs. On est dans un contexte où il faut aussi être lucide ; les discussions ne sont pas totalement terminées à l'intérieur du territoire, il y a eu des débats avec la ville de Sevran sur la répartition du FPIC et d'autres sujets, tout cela n'est pas terminé.

Les notifications de l'État ne sont pas totalement reçues.

Concernant les liens avec la Métropole, j'avais indiqué au moment du DOB qu'il fallait être vigilant parce que les notifications intervenues -les 5 M€ et quelques qui nous reviennent de la Métropole- sont compliquées. Il y a des clauses de prudence à l'intérieur, cela pourrait changer.

Vous vous souvenez que, en octobre dernier, on avait constaté que 180 000 € de moins avaient été notifiés par l'État en cours d'année. Tout ceci méritait un certain nombre d'ajustements qu'il faudra mener en temps réel. C'est ce que l'on fait avec Albert CONTY.

Le budget se fait avec peu de personnes en interne et je veux toutes les remercier parce que c'est important : le service financier, le directeur général-adjoint chargé des finances et la directrice générale ont passé beaucoup de temps sur ce sujet. Avec les collègues, nous avons essayé de faire des choix aussi éclairés que possible.

Je souhaite simplement ici que le débat porte sur les vraies questions. Pouvions-nous faire différemment ? On s'est posé des questions et on a essayé de rester dans un cadre d'investissements extrêmement forts et de prudence en fonctionnement avec une modération sur les taux, que l'on n'augmente pas.

Au global, la copie ferait quand même pâlir d'envie beaucoup de communes. Je dis cela avec beaucoup de prudence mais, quand vous y ajoutez la baisse de la dette, j'espère que l'on saura tous les ans

faire aussi bien. Vous pouvez mesurer l'effort colossal accompli. Je remercie Albert et l'ensemble des élus aussi parce que sont des matières complexes, qui nous permettent d'aboutir à des choses très concrètes cette année.

Madame MERY veut dire un mot ?

**Mme MERY.**- Oui, un petit droit de réponse.

Effectivement, j'ai bien compris que mes propos ne vous avaient pas plu. Vous dites que nous sommes très négatifs et que vous avez fait des choses.

Je rappelle une petite phrase que nous avons prononcée lors du Débat d'Orientations Budgétaires parce qu'elle s'inscrit en faux contre ce que vous venez de dire. J'avais dit : « *Je précise que nous ne nions pas que vous ayez œuvré pour obtenir plus que ce qui était proposé au départ* », donc quand vous déclarez que nous disons que vous n'avez rien fait... Non. Je reprends la phrase que j'ai prononcée il y a à peu près une dizaine de jours.

Deuxième exemple : nous sommes effectivement des élus responsables et, de temps en temps, nous adhérons à vos projets puisque nous avons voté le projet de rénovation de l'hôtel de ville. C'est juste un exemple qui s'est produit il y a quelques conseils municipaux.

Vous répétez que la DGF a diminué, je répète que, au vu de l'ensemble des dotations, il n'y a pas de diminution des dotations. Effectivement, vous avez beau jeu d'interpréter mes propos mais il y a des moments où je préfère redire les choses correctement.

**M. le MAIRE.**- Je vous donne acte de ces précisions. J'aurais aussi pu rappeler que vous aviez dit au cours d'un conseil -mais je parle de mémoire, je ne voudrais pas déformer vos propos- que, finalement, ce n'était pas une si mauvaise gestion que cela. Mais je n'ai pas voulu vous mettre en difficulté en rappelant ces paroles.

Tout à l'heure, on avait quand même compris que c'était plus négatif que la fois précédente mais merci d'avoir indiqué que ce n'est pas si négatif que cela.

Albert CONTY veut dire un mot.

**M. CONTY.**- Je veux juste ajouter que la modestie de notre Maire fait qu'il n'a pas relevé un point qu'il me semble nécessaire de relever :

On n'a pas le droit de dire ou d'entendre dans cette assemblée que le Maire, aujourd'hui, n'a pas de vision au-delà de 2017. Les projets autour de la gare sont pour 2024 et non pas aujourd'hui ; les Jeux Olympiques -si nous les obtenons et faisons en sorte de les avoir- sont pour 2024, ce n'est pas aujourd'hui.

Dans le PLU, notamment l'OFP, qui concerne le quartier de la Bienvenue, est bien une orientation. La preuve : j'irai à une réunion publique avec les riverains de ce quartier.

Quand on parle de travaux, d'une étude pour une future école, c'est bien pour après-demain. Elle ne sera pas engagée en 2017, on fait une étude de programmation.

Sur ce point, je me suis permis -et j'espère que le Maire ne m'en voudra pas de faire cette intervention- d'appuyer cet aspect.

Pas de même niveau et de manière complémentaire, la Commission des Finances comprend des membres de l'opposition, ils y sont cordialement invités et ils n'étaient pas présents. Cela aurait permis une clarification. Notamment, cela aurait permis de ne pas poser certaines questions, comme sur la CFE et la CVAE. J'indique que les réunions du territoire sont elles aussi publiques, que l'une des principales ressources du territoire, donc de nos 8 communes Paris Terres d'Envol, est la CFE, que la CFE s'élève à un peu plus de 65 M€ pour l'ensemble du territoire et que Le Bourget, dans sa quote-part, eu égard à sa population, n'a pas à rougir de la partie de contribution foncière des entreprises qu'elle apporte au territoire.

Voilà ce que je voulais souligner en complément de vos propos.

**M. FOY.**- C'était ma question, Monsieur CONTY.

**M. le MAIRE.**- Merci Albert.

Une précision : c'est depuis 2009 que la commune ne perçoit plus la CFE et la CVAE. Il y a eu un transfert à l'intercommunalité dès lors que Le Bourget est devenue communauté d'agglomération.

J'entends plutôt qu'il y a trop de projets donc je suis très à l'aise quand on me dit que l'on ne pense pas à l'avenir. Tout le monde me dit plutôt : « *Il y a beaucoup de projets, il faut ordonner tout cela, vous devez avoir du travail* ». Effectivement, on a du travail et on continuera à le faire.

Monsieur FOY veut dire un mot ?

**M. FOY.**- Oui, merci Monsieur le Maire.

Je l'ai précisé dans mon propos tout à l'heure en disant : si ce n'est pas la CFE ou la CVAE, la question était : « *Qu'est-ce qui nous revient ?* » Vous n'avez pas répondu à ma question, Monsieur le Maire, mais M. CONTY vient de dire qu'une quote-part de la CFE revenait à la commune.

**M. CONTY.**- Non ! La CFE au territoire s'élève à environ 65 M€ Chaque commune contribue à ces 65 M€ mais c'est au travers des entreprises installées sur son territoire.

**M. FOY.**- Ce sont les chiffres que je souhaitais avoir.

**M. CONTY.**- C'est donc un impôt directement perçu, cela ne transite pas par le budget de la Ville.

**M. FOY.**- C'était ma question.

**M. CONTY.**- C'est la ville de Tremblay qui, de par ses activités économiques, apporte la plus grande contribution mais Le Bourget, eu égard à sa population -c'est ce point que je voulais souligner- n'a pas à rougir de sa contribution parce qu'elle est supérieure à sa part de population. On n'est pas à la remorque des communes où il y a plus d'activité économique, et tant mieux pour elles puisqu'elles en font profiter -et je dirais que c'est un acte de solidarité intercommunale- l'ensemble du territoire.

**M. FOY.**- C'était le sens de ma question : combien ?

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas un dialogue au conseil municipal.

**M. FOY.**- Donc on ne répond pas à ma question.

**M. le MAIRE.**- Quelle est votre question ?

**M. FOY.**- Pourtant mon propos était clair ! On s'attache...

**M. le MAIRE.**- Votre propos n'était pas clair parce qu'il était de dire que vous aviez compris des explications de M. CONTY qu'une partie de la CFE revenait à la commune alors que M. CONTY vient de vous indiquer le contraire : une partie de la CFE du territoire vient logiquement des entreprises du Bourget, elle ne transite pas par la commune. Chacun l'a compris puisque c'est le territoire qui perçoit cela.

D'ailleurs, en 2020, c'est censé s'arrêter parce que le texte est tellement absurde, tel qu'il a été voté, que même cette petite part d'autonomie fiscale qu'a le territoire, avec des problèmes compliqués de convergence sur 17 ans, va s'arrêter si on ne change pas la loi. En fait, le territoire n'aura aucune capacité de financement si ce n'est en demandant à la Métropole, demain, telle que c'est fait dans le texte, totalement ou aux communes.

Voulez-vous le chiffre de la contribution du Bourget ?

**M. FOY.**- Souhaitez-vous rester maire ou sénateur ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur FOY, je vois que vous êtes inquiet pour mon avenir mais il importe peu. Celui de la commune sera ma seule préoccupation.

**M. FOY.**- Très bien. Nous verrons.

**M. le MAIRE.**- Je remarque que, à l'occasion du budget, vous êtes en joie, vous nous aviez dit que c'était dramatique de gâcher vos vacances de Pâques ; nous avons au contraire passé jusqu'à ces derniers jours le temps nécessaire pour nous intéresser à l'essentiel, c'est-à-dire à la ville du Bourget, à son budget. Le budget, ce sont des choses concrètes : des crèches, des aires de jeux, des compétences dans les écoles, dans la voirie et c'est ce qui compte avant toute chose.

Sur ce, on a fait le tour. Je mets donc aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 abstentions M. ABECASSIS et M. RAHAL et 3 voix contre de M. AYAD, Mme MERY et M. FOY.*

Le budget est adopté.

## **Motion contre la disparition de 16 commissariats de plein exercice en Seine-Saint-Denis**

**M. le MAIRE.**- On peut toujours s'interroger quand on voit ce genre de fuites que la presse a souhaité mettre en avant mais, surtout, les syndicats de policiers eux-mêmes ont souhaité dénoncer ce projet et attirer l'attention des élus sur ce point.

Le procédé paraît quand même assez avancé parce que l'on n'est pas sur une réflexion théorique, il y a une cartographie avec des hypothèses de commissariats réputés être de plein exercice demain et d'autres, non, et il y avait même l'amorce d'un calendrier se situant après les élections présidentielles et législatives.

Je n'ai pas entendu de la part du Ministère une négation totale donc il y a bien un projet. Je ne vous dis pas que ce projet a été validé mais il circule suffisamment dans les services du ministère de l'Intérieur pour que cela ait amené ce genre de fuites et donc à des interrogations.

Je n'annonce pas que c'est décidé mais c'est vraisemblablement à l'étude et, encore une fois, de manière assez avancée.

Dans la cartographie, le commissariat de La Courneuve deviendrait commissariat de plein exercice. Cela dit, on peut quand même s'interroger, si on ne regardait que notre point de vue, en considérant qu'un commissariat de plein exercice sur une circonscription qui, cette fois, s'étendrait plus encore au-delà du Bourget, de Dugny et de La Courneuve, aurait moins de réactivité parce qu'il serait de plein exercice pour beaucoup plus d'habitants qu'aujourd'hui.

Déjà que, parfois, La Courneuve, c'est un peu lointain, malgré la bonne volonté et le professionnalisme des policiers -que je veux saluer-, il y a lieu de s'interroger. Ensuite, cela veut dire que l'on serait dans une logique de distance entre la réalité du terrain et la réalité de l'insécurité vécue par les habitants et les instances de décision.

Cette motion est assez large parce que, sur tous les bancs politiques, cette hypothèse de disparition de 16 commissariats de plein exercice a appelé une condamnation.

Voilà ce qu'il vous est proposé de manifester, en des termes relativement modérés :

*Dans la plus grande discrétion, une refonte de la Carte des commissariats de plein exercice est étudiée dans notre Département comme dans le Val de Marne et les Hauts de Seine.*

*Selon les informations qui ont filtré dans la presse, le Gouvernement envisagerait de diviser la Seine-Saint-Denis en territoires de 100 000 à 200 000 habitants, territoires qui seraient rattachés à un commissariat central.*

*Cette nouvelle organisation conduirait à transformer les autres commissariats existants en commissariats subdivisionnaires.*

*Chacun de nous a déjà pu observer la diminution sévère des effectifs et des moyens matériels de nos commissariats et leur difficulté réelle à assurer pleinement leur mission première qui reste la sécurité des personnes et des biens.*

*Aujourd'hui sous couvert d'une prétendue rationalisation des moyens l'État cherche encore à rogner gravement sur l'une de ses missions régaliennes.*

*Par surcroît, les statistiques de la délinquance devraient conduire à un renforcement de moyens, de jour comme de nuit, en préservant un maillage territorial de proximité.*

*On peut de ce fait légitimement craindre que les commissariats subdivisionnaires ainsi créés, ne fonctionnent plus 24 heures sur 24 et n'assurent plus qu'une mission d'accueil en semaine aux heures ouvrables de la journée.*

*Face à cette réforme conduite en catimini, en dehors de toute concertation avec les élus, et qui prendrait effet en juin de cette année, il apparaît aujourd'hui indispensable que les Maires et l'ensemble des élus du Département se mobilisent.*

*Il nous faut aussi exiger toute la transparence sur ce projet du Gouvernement qui touche à la vie quotidienne de nos concitoyens, lesquels constatent comme nous les violences urbaines, le trafic de stupéfiants et les dégradations en tous genres.*

*C'est pourquoi, il est proposé d'adopter la motion annexée à la présente note pour donner plus de force à notre protestation à la fois contre la méthode mais aussi contre l'objectif final de cette réforme et en exigeant qu'ait lieu une concertation avec les 40 Maires de la Seine-Saint-Denis.*

Voilà les termes de la motion qui vous est soumise. Nous aurons bien évidemment l'occasion de voir après l'évolution de ce dossier.

Il existe deux techniques. Soit on se dit que, finalement, c'était un ballon d'essai mais que, comme cela a crié un peu, cela va s'arrêter et que l'on ne fait rien, soit on se dit qu'il faut savoir, sur des sujets pareils, marquer une volonté parce que ces questions sont trop difficiles pour que l'on ne demande pas *a minima* une concertation.

Madame MERY veut dire un mot ?

**Mme MERY.**- La sécurité est un enjeu pour notre commune comme pour l'ensemble du département, il n'y a pas de souci pour nous.

La note de synthèse est à peu près compréhensible, simplement, il y a un point dans la délibération qui nous interpelle, quand il est écrit : « *Exige de l'État le retrait immédiat d'un projet élaboré en catimini qui vise à réduire la présence policière sur une partie du territoire de Seine-Saint-Denis* ».

Si le projet était connu, s'il y avait eu communication dessus, cette phrase ne nous gênerait absolument pas ; ce qui nous cause souci, c'est de se dire que ce sont des fuites dans la presse par l'intermédiaire *a priori* de syndicats mais que, au demeurant, nous n'avons pratiquement aucune certitude sur ce qu'il y a vraiment dans ce projet.

La formulation d'exiger le retrait immédiat d'un projet alors que l'on ne sait pas exactement ce qu'il y a dedans nous cause donc un peu souci. On pourrait dire : « *Exige le retrait immédiat d'un projet* » mais c'est exiger quelque chose alors que l'on n'est pas sûr de ce qu'il y a à l'intérieur. C'est le seul point qui nous cause souci.

**M. le MAIRE.**- Je crois avoir compris le sens de votre intervention.

Des documents ont quand même circulé. Après, est-ce que ce sont les vrais documents qui circulent par les syndicats policiers, pour dire les choses clairement ? Il y a quand même une base écrite, qui n'est pas tamponnée et signée du Ministre parce que non approuvée définitivement, mais des documents ont quand même circulé. Il y a donc l'idée du retrait d'un projet.

Je ne sais pas quelle pourrait être la formulation que l'on pourrait trouver pour satisfaire tout le monde... « *Exige de l'État le retrait immédiat d'un projet qui viserait* »... On pourrait mettre au conditionnel. La phrase deviendrait : « *Exige de l'État le retrait immédiat d'un projet élaboré en catimini qui viserait à réduire la présence policière sur une partie du territoire de Seine-Saint-Denis* ».

Avez-vous d'autres remarques ou demandes de modifications ? Non. Je n'en vois pas. On modifiera donc de cette manière.

Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je vous remercie d'avoir été présents durant cette période de vacances. Je lève la séance.

*(La séance est levée à 22 h 20).*